



Une pétition pour une SAQ à Prévost

Une pétition contenant près de 5000 signatures, réclamant l'implantation d'un point de service de la Société des alcools du Québec (SAQ) à Prévost a été déposée vendredi 13 novembre au bureau de M. Claude Cousineau, député de Bertrand, à l'Assemblée nationale.

Prévost, le 10 novembre 2015

M. Claude Cousineau, député de Bertrand, Président de la Commission de l'économie et du travail

Depuis plus de dix ans, des démarches ont été entreprises afin que Prévost soit dotée d'une succursale ou d'un comptoir de la Société des alcools du Québec (SAQ).

Une situation impossible

En ce moment, pour se procurer les produits de la SAQ, les Prévostois doivent se déplacer jusqu'à Saint-Jérôme, Mirabel, Saint-Sauveur ou Sainte-Adèle, ce qui est tout à fait déraisonnable, considérant entre autres que le nombre de résidents de Sainte-Adèle est comparable à celui

de Prévost. Je vous rappelle d'ailleurs que la SAQ dispose de comptoirs dans des municipalités limitrophes démographiquement plus petites que Prévost, dont Sainte-Anne-des-Lacs, Piedmont et Saint-Hippolyte. La majeure partie des municipalités de ce secteur de la circonscription de Bertrand est ainsi desservie par la SAQ... sauf Prévost.

Prévost : portrait socioéconomique enviable – Et pourtant, Prévost est une municipalité en constante croissance. Entre le recensement de 2006 et celui de 2011, la population y a connu une augmentation de 20,1%, passant de 10132 résidents à 12171, et tout indique que cette croissance sera maintenue dans les prochaines années. De plus, le revenu d'emploi médian des résidents est supérieur à la moyenne, soit 48532\$ par année, comparativement à 41963\$ pour l'ensemble des travailleurs québécois. Notons également que 8% des Prévostois gagnent un revenu annuel supérieur à 80000\$, comparativement à 6,7% pour les travailleurs de l'ensemble du Québec.

Votre aide est nécessaire

Aujourd'hui, je sollicite votre aide pour corriger cette situation problématique. Sachez d'ailleurs que les démarches habituelles, dont des lettres au président et chef de la direction de la SAQ, ont évidemment déjà été entreprises, mais en vain. En plus de réclamer votre collaboration, je dépose à votre bureau une pétition signée par près de 5000 citoyens. J'ose espérer que cette pétition, qui a reçu l'approbation de presque la moitié de la population de notre municipalité, ainsi que votre aide précieuse, seront les dernières étapes à franchir

pour convaincre la Société des alcools du Québec d'ouvrir une succursale ou un comptoir à Prévost.

Par la présente, je vous demande donc expressément d'intervenir auprès des autorités concernées afin que la Société des alcools du Québec acquiesce à la demande des Prévostois d'avoir accès chez eux à une succursale de la SAQ.

Je vous remercie à l'avance de votre collaboration, et je vous prie d'agréer mes salutations les meilleures.

Roger Desautels, citoyen de Prévost, crd@iq.ca

Si votre chien fréquente les Royal Parks

On peut lire sur l'affiche à l'entrée du parc: *Si votre chien fréquente les Royal Parks, veuillez considérer ceci: – Gardez le contrôle de votre animal et ramassez ses besoins. Vous contrevenez à la loi si vous omettez de le faire. – Ne quittez jamais votre animal des yeux. – Gardez toujours la laisse à portée de main. – Respectez les zones «chiens en laisse» et «chiens libres». – Respectez les autres usagers et la faune. Nous espérons que vous et votre animal appréciez les Royal Parks. Votre collaboration aide à la protection de la faune et garantit un environnement sécuritaire et plaisant pour tous les usagers du parc.*

C'est à Londres qu'on retrouve cette réglementation et dans un autre pays européen, au Luxembourg, c'est ainsi qu'on s'adresse aux propriétaires de chiens: *...dans tout autre endroit, les détenteurs de chiens sont obligés de garder leur chien sous contrôle et de le reprendre en laisse en cas de besoin.* Quel contraste avec le Québec!

Depuis quatre ans maintenant, l'organisme Wouf Laurentides organise un événement où plus de 500 chiens se retrouvent ensemble au cours de la même journée. Autant pour les organisateurs que pour les participants, l'expérience s'est toujours avérée positive. Depuis trois ans maintenant, la *Marche les pattes de l'espoir* invite la population à venir marcher avec leur chien dans le grand parc régional Bois de Belle-Rivière, encore là, plus de 300 chiens se côtoient avec succès. Des expériences comme celle-là doivent faire partie d'une expertise collective. Nous connaissons déjà le bien-être physique, psychologique et social de l'humain. Le chien n'est

pas nouveau dans la vie de l'humain. S'il a été chien de garde ou chien de travail, aujourd'hui, il est le plus souvent animal de compagnie. Un foyer sur deux en possède un. Il faudra répondre aux besoins des citoyens qu'ils soient propriétaires ou non d'animaux de compagnie, parce que le phénomène des animaux de compagnie n'est pas pour décroître (il va bien falloir y réfléchir), pour permettre une cohabitation harmonieuse avec les autres usagers et accroître la responsabilité des maîtres.

Ne rien tenter et continuer à interdire n'est pas une solution

Les difficultés qui sont amenées sur l'intégration du chien dans différents endroits, maison, environnement extérieur immédiat, voisinage peuvent être résolus par un travail de sensibilisation et d'éducation. Les techniques d'interdiction ne suffisent pas pour gérer correctement la présence animale dans notre communauté. Un maître de chien doit garder son chien dans une forme mentale et physique tout au long de sa vie et répondre adéquatement à ses besoins de *chien en laisse ou en libre*. Un bon maître accompagné d'un bon chien saura démontrer sa capacité de citoyen responsable sans la nécessité de créer de nombreuses conditions.

En ne cherchant pas de solutions pour lui, n'est-ce pas l'homme qui nuit au chien?

Carole Bouchard pour Wouf Laurentides, Prévost



CLUB Ado Média

À VOIR SUR LE WEB

RACHEL LECLERC
Retourner à Dubrovnik en Croatie était un rêve que je caressais depuis notre dernière visite en septembre 2014 mon conjoint et moi. Non pas pour la beauté de la ville de Dubrovnik classée patrimoine de l'UNESCO, mais bien pour faire du bénévolat au Zarkovica Shelter où 350 chiens abandonnés de Dubrovnik et une femme, Sandra Sambrailo, se battent pour leur survie. Voir l'article sur le site Web: [Articles/Communautaires]

Photo courtoisie

Porto, le chien qui parle

Je prends un peu de repos... et je vous reviens en décembre !

MEMBRE DU RÉSEAU ACCÈS VÉTÉ

Hôpital Vétérinaire Prévost

Dr Simon Lachance m.v. Dr^e Sophie Gattuso m.v.
Dr Michael Palmer m.v. Dr^e Valérie Desjardins m.v.

Pour un service professionnel dans une ambiance chaleureuse

2906, boul. du Curé-Labelle à Prévost
Tél. : 450-224-4460

f

Expertise • Service • Conseil

M^e Paul Germain
notaire et conseiller juridique

2559, boul. du Curé-Labelle
 Tél. : 450 224-5080
 Téléc. : 450 504-5085
 www.paulgermain.com

Rompre sans tout perdre

Les statistiques nous confrontent à une foudroyante réalité : entre 50% et 60% des premières unions et jusqu'à 80% des deuxièmes aboutissent à une rupture. Aux drames de cœur et aux drames familiaux qui en découlent succèdent les drames économiques.

Or, si le notaire ne peut rien faire pour préserver le couple et la famille des obstacles qui se dressent sur leur chemin, il peut jouer un rôle extrêmement déterminant dans la protection du patrimoine et, par ricochet, dans la «réussite» de l'après-rupture. Cette réussite a souvent des impacts positifs sur les autres aspects de la rupture.

Le notaire peut s'assurer que l'éclatement de la vie de couple ne fasse pas disparaître le patrimoine collectif accumulé jusqu'à cette étape. La préoccupation immédiate, lors d'une séparation, est que chaque membre du couple et leurs enfants puissent conserver, dans la mesure du possible, la même qualité de vie. Malheureusement cela n'est pas toujours possible.

Un des outils privilégiés par le notaire, de façon préventive, est le contrat de vie commune. Il est établi pendant que la relation fonctionne bien. En résumé, il s'agit pour le couple de se doter de règles et de mécanismes prévus qui s'appliqueront pendant la relation, mais surtout lors de la rupture.

Ce contrat peut contenir dans un premier temps un bilan patrimonial. On y liste tous les éléments de l'actif et du passif de chaque membre du couple : biens meubles et immeubles tels maison, chalet, auto, REER et régime de retraite. Cette énumération permet aux conjoints de bien saisir l'étendue de la valeur de leurs biens et de leurs dettes.

Généralement, après on prévoit les responsabilités de chacun, par exemple les contributions aux charges du ménage. Ensuite, on y prévoit un mécanisme de partage des meubles mobiliers. Il est aussi prévu si nécessaire une formule de partage du passif, soit les dettes.

On y prévoit aussi un ensemble de règles concernant la résidence familiale : qui gardera la maison ? À quel prix ? S'il faut vendre la maison à partir de quel prix les conjoints seront-ils d'accord pour vendre? On y prévoit le cas de décès même s'il demeure toujours judicieux de faire un testament.

Lors de la rencontre, le notaire attirera l'attention des conjoints sur les mesures de protection du patrimoine à envisager dès maintenant: mandat en cas d'incapacité, testament, assurance-vie, etc.

Un contrat de vie commune donne souvent un cadre juridique clair aux conjoints chose qui ne peut pas nuire à la réussite d'une union. Voyez votre notaire.